

PERMANENCES

Mercredi14h00 - 16h30
Jeudi15h30 - 17h00
(sur rendez-vous)
Vendredi15h30 - 17h30
(sur rendez-vous)

ATELIERS D'ÉVEIL

Jeudi 9h30 - 11h30
à l'école de TRÉVIÈRES
Vendredi 9h30 - 11h30
à MAISONS

RAM d'AURE • 16 rue Octave Mirbeau • 14710 TRÉVIÈRES
Tél : 09.67.36.13.56 • Port : 06.47.41.65.63 • ramdaure@fede14.admr.org



Page Facebook "RAM d'Aure"

Edito

Chers parents employeurs, assistants maternels et gardes d'enfants à domicile,
L'heure de la rentrée a sonné !

J'espère que vous avez toutes et tous passé de bonnes vacances, après ce début d'année 2020 tellement particulier.

A travers cet édito, il me semble très important de prendre le temps de dire merci à tous les assistants maternels qui ont traversé cette crise du Covid 19 avec professionnalisme. La majorité des professionnels de l'accueil individuel a continué à accueillir les enfants. Merci pour votre implication, votre patience et votre bienveillance envers les enfants et leurs parents. Nous espérons que cette année sera plus douce et plus sereine.

Ce journal est exceptionnellement sur 1 mois afin de retrouver notre rythme habituel aux prochaines éditions !

Bonne lecture,
L'animatrice, Magalie LUNEL

Premiers pas... premières chaussures

C'est quoi un pied ?

Le pied est constitué d'une multitude d'os, de muscles et de tendons. Ce schéma permet de prendre conscience à quel point ils sont **nombreux**. Si on regarde bien, il n'y en a pas que dans les orteils mais également **dans toute la plante du pied**.

Le pied est donc avant tout **mobile**. Ce n'est pas une masse fixe. Tout est fait pour qu'il puisse jouer son rôle pour nous mouvoir et nous tenir en équilibre.



Un pied ça bouge

Le rôle du pied est un peu plus complexe qu'on ne le pense. Tous ces mouvements servent, en plus du déplacement, à l'**équilibre**, et notamment à réajuster tous les petits déséquilibres permanents. Ils absorbent également une partie des irrégularités du terrain.

Quant aux orteils, ce sont de merveilleux **propulseurs**. Du 4 pattes à la marche, ce sont eux qui nous font avancer !

Un pied ça ressent

En tant que parents ou professionnels de la petite enfance, nous avons tous marché sur un Légo et tout le monde peut confirmer : un pied c'est plein de **capteurs sensoriels** qui nous transmettent des informations. Ces informations concernent la texture du sol, ses aspérités, la position du pied, l'état de nos appuis... Bref, toutes les données nécessaires pour que l'on puisse anticiper les besoins du terrain et réajuster nos mouvements.

Et donc logiquement...

De la naissance à la marche :

Cette période qui va de la naissance jusqu'à la mise à 4 pattes constituent la première étape où la chaussure n'a aucunement sa place.

Le pied n'a besoin d'avoir qu'une protection assurant la fonction d'isolation thermique. Une chaussette, un chausson souple est largement suffisant.

A cette étape une chaussure : **ÇA NE SERT À RIEN !!!**

Premiers pas... premières chaussures

Là encore, il va falloir faire preuve de vigilance car même avec une chaussette ou chausson souple on peut faire des erreurs. Souvent fait avec des systèmes de maintien à élastiques, un chausson peut tout à fait être trop serré. Si vous constatez des marques rouges sur la peau du bébé, évitez de faire porter ce modèle à l'enfant en changeant soit de marque, soit de modèle.

Vous trouverez tous les prix, mais soyez vigilants à la qualité des matériaux employés car les matières synthétiques, les colles utilisées et même le type de tannage du cuir peuvent avoir des conséquences si le bébé porte ses chaussons à la bouche. L'idéal : une chaussette en coton ou rien si les températures le permettent.

Dès les premiers pas :

Il faut porter du souple, c'est d'autant plus important pour les petits marcheurs débutants. Leur mettre des semelles rigides revient à leur supprimer toutes ces possibilités de prise d'information et de réajustement possible. **Le risque de chute** augmente donc, **l'appréhension de la marche** également car l'enfant ne peut pas prendre les informations nécessaires. Imaginez-vous avec une paire de chaussures de ville bien jolie et bien rigide en train de vous balader en plein champs ou dans la montagne. Vous allez vous sentir particulièrement instable. Ici c'est pareil, ils maîtrisent tout juste le mouvement de la marche, ils ont besoin de cette marge de manœuvre et de tous les mouvements que leur offrent leurs pieds pour gagner en équilibre, en confiance et en aisance.

C'est quoi une chaussure souple ?

Elle doit être souple en longueur



La chaussure doit pouvoir facilement se plier dans un sens, mais aussi dans l'autre. On remarque qu'elle s'arrondit bien, elle ne fait pas de "cassure" là où elle plie. Quand on marche, le pied se déroule de **manière fluide** et progressive, il ne se casse pas en deux au niveau d'une charnière.

Elle doit être souple en largeur



Il ne faut pas oublier la largeur. Le mouvement du pied est complexe et la mobilité se fait dans tous les sens. La chaussure doit donc pouvoir également se plier vers l'intérieur et l'extérieur.

Elle doit être souple à l'arrière

Il faut privilégier **une chaussure souple à l'arrière et qui n'est pas trop montante** pour ne pas entraver la cheville (ou des bottes très souples pour l'hiver).



Premiers pas... premières chaussures

Et les sandales ?

Avant trois ans, il est conseillé d'opter pour des sandales en cuir avec un contrefort, cela garde le pied bien droit, tant pour les filles que les garçons.

Et la cheville dans tout ça ?

La cheville est **une articulation mobile**. Du coup la maintenir dans du rigide à trois effets :

- La cheville **se muscle** en se mobilisant. En l'enfermant dans une posture fixe, elle ne développe pas sa musculature. Bloquer volontairement une articulation saine revient à installer une prothèse à quelqu'un qui n'en a pas besoin.
- Si la cheville se mobilise, c'est pour un mouvement de qualité et **un meilleur ajustement de l'équilibre**. En bloquant la cheville, la marche est moins qualitative et il y a plus de risque de chutes.
- Dernier souci et non des moindres : En cas de chute justement, cette mobilité de la cheville permet **d'absorber** une partie du mouvement involontaire. Si elle ne peut pas bouger, elle ne l'absorbe pas, et il se répercute donc... sur le genou. Sauf que le genou n'est pas une articulation faite pour. Les **risques de traumatismes** du genou sont donc nettement accrus en bloquant la cheville.

Donner les chaussures de l'aîné au plus jeune est également déconseillé par les orthopédistes. Leur façon de marcher et d'avancer dans la vie est marquée sur leurs chaussures. L'un va sans doute plus prendre appui sur une certaine zone du pied et le second sur une autre, ce qui fera de la chaussure usée une chaussure "peu équilibrée". Lui mettre tous les jours des chaussures qui ont déjà été portées par un autre enfant n'est pas sans risque pour l'enfant entre un et trois ans. Il est possible de prendre d'occasion des bottes en caoutchouc, des pantoufles à semelle molle ou des après-ski mais rien d'autre".

Programme des ateliers d'éveil

La programmation peut évoluer en fonction de l'évolution sanitaire.

SEPTEMBRE 2020

Date	Lieu	Atelier
Jeudi 3	Ecole Trévières	Reprenons nos marques ! (jeux libres)
Vendredi 4	Maisons	
Jeudi 10	Ecole Trévières	Manipulons
Vendredi 11	Maisons	
Jeudi 17	Ecole Trévières	Jouons avec des jeux de récup'
Vendredi 18	Maisons	
Mercredi 23*	Ecole Trévières	Intervention de Blandine de Goussancourt - psychomotricienne - 2 groupes
Jeudi 24	Ecole Trévières	Pirouette
Vendredi 25	Maisons	

OCTOBRE 2020

Jeudi 1 ^{er} *	Ecole Trévières	Fête de la gastronomie
Vendredi 2 *	Maison de la forêt	Retrouvons-nous à la maison de la forêt dans le cadre de la fête de la gastronomie et de l'automne

* Atelier sur inscription. Merci de vous inscrire auprès de l'animatrice

Infos pratiques

● **CMG : MAINTIEN DU TAUX PLEIN AU-DELÀ DES 3 ANS**

A compter du 1^{er} janvier 2020, le montant du complément de libre choix du mode de garde est prolongé à taux plein jusqu'à la rentrée scolaire de septembre qui suit les 3 ans de l'enfant. La mesure concerne exclusivement les familles bénéficiaires de Cmg dont les enfants atteignent 3 ans entre le 1^{er} janvier et le 31 août d'une année civile. Elle concerne à la fois le Cmg « emploi direct » et le Cmg « structure ». Une information sera automatiquement envoyée aux familles concernées 6 mois avant le troisième anniversaire de l'enfant. Les allocataires n'auront aucune démarche à effectuer.

Le texte de référence de la mesure est l'article 70 de la loi n°2018-1203 du 22 décembre 2018 relative au financement de la sécurité sociale pour 2019.

● **PRÉCAUTIONS SANITAIRES**

L'animatrice du RAM poursuit la mise en œuvre des précautions sanitaires. Elle est équipée de masque pour accueillir les parents, les enfants, les professionnels. Les adultes doivent porter le masque.